

# Liège: les défenseurs de la Maison Rigo perdent leur dernier combat

Laurence Wauters

Le tribunal de première instance de Liège a débouté, ce mardi matin, l'asbl « SOS Mémoire de Liège » et d'autres partisans de la préservation de la maison Rigo, qui s'étaient tourné vers cette instance en dernier recours.



Sophie KIP

La Maison Rigo vit vraisemblablement ses derniers jours.

Ils avaient attaqué le projet de démolition sous plusieurs angles, évoquant notamment le permis qui aurait été selon eux nécessaire pour implanter un cheminement (piéton) sur le terrain de l'actuelle Maison Rigo, ainsi que le permis de désamiantage de la bâtisse et de l'immeuble à appartements situé à côté.

Du côté de la Ville, Me Van Damme avait présenté à Philippe Glaude, président du tribunal de première instance, le permis du tram qui incluait déjà la voie piétonne. Par ailleurs, le désamiantage de l'immeuble à appartements et celui de la maison Rigo sont réalisés différemment, la maison ne comportant que très peu d'amiante contrairement à l'autre bâtiment.

Puisque Philippe Glaude a débouté les demandeurs, plus rien ne s'oppose à la destruction de cette maison datant de 1914, hormis en cas d'appel des demandeurs.

Toute reproduction et/ou rediffusion de contenu par quelque moyen que ce soit doit faire l'objet d'une autorisation spécifique auprès de Copiepresse au 02/558.97.80 ou via [info@copiepresse.be](mailto:info@copiepresse.be). Sont toutefois autorisés la reproduction des contenus de fils RSS ou Widget, aux conditions fixées RSS/Widgets, ou un lien vers la page d'accueil. Plus d'infos: [www.copiepresse.be](http://www.copiepresse.be).

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. En savoir plus.Okx